

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

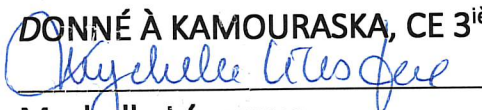
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai dernier, le conseil de la municipalité a adopté le « **Projet de Règlement numéro 2022.06 modifiant le règlement 2016-01 <composition du CCU>** ».
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska. Étant donné la pandémie du COVID-19, les bureaux municipaux ne sont pas ouverts à la population mais vous pouvez consulter ce règlement sur le site Internet de la municipalité.

Adoption du projet de règlement le 2 mai 2022.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 3^{ème} JOUR DU MOIS DE MAI 2022.



**Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit le tableau d'affichage à l'extérieur du Centre communautaire sis au 67, avenue Morel et sur le site Internet de la municipalité le 3 mai 2022 entre 9H00 et 12H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mai 2022.



Mychelle Lévesque